



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 82057

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le décret n° 2015-621 du 4 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant de son ministère. Ce décret proroge (pour une durée de cinq ans) la Commission des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes et supports de culture. Il souhaite savoir si, conformément à l'article 2 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, le renouvellement de cette commission a fait l'objet d'une étude préalable permettant de vérifier que la mission qui lui est impartie répond à une nécessité et n'est pas susceptible d'être assurée par une commission existante. Si tel est le cas, il souhaite que lui soit communiquée une synthèse des résultats de cette étude.

Texte de la réponse

La commission des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes et des supports de culture (CPPMFSC) a été renouvelée pour une durée de cinq ans par le décret n° 2015-621 du 4 juin 2015, aux termes d'une étude réalisée conformément à l'article 2 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 ayant conclu à la nécessité de son maintien. En effet la CPPMFSC est une instance privilégiée de débats, entre les représentants du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et les différents acteurs du domaine des produits phytopharmaceutiques et des matières fertilisantes et supports de culture, sur la réglementation de ces produits. Cette commission se réunit en général une fois par an, et en fonction de l'actualité réglementaire, et n'a pas de coût de fonctionnement propre.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82057

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4647

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6124